

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>17</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

Séance publique du 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 octobre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 octobre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excuses :

M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT
Mme Françoise GALEOTE représentée par M. Marc HENRY-VIEL
Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Stéphane SANSAC

Absents:

Mme Kedna THOMAS
Mme Karine MINIC
M. Yoan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine CRAYSSAC

Délibération n° DL20231003	VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A MME AUSTRY ET M. ROBERT
---	--

Vu les demandes de Mme Marie AUSTRY et M Lilian ROBERT en date des 17 août 2020 et 24 mars 2022 sollicitant l'acquisition d'un terrain communal sur le domaine public mitoyen de leur parcelle AH20 ;

Vu l'avis des services du Domaine du 7 novembre 2022 fixant la valeur vénale de l'ensemble à 2 200 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

Vu la proposition de vente de la commune d'Olemps pour un montant 2 200 €, frais de géomètre et de notaire en supplément à la charge de l'acquéreur,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2022 approuvant la vente du terrain communal et les conditions de celle-ci,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 au 22 septembre 2023,

Vu le rapport et les conclusions de l'enquête publique remis par le commissaire enquêteur le 29 septembre 2023

Considérant qu'il est maintenant nécessaire d'engager toutes les démarches nécessaires pour la vente de ce terrain communal à Mme AUSTRY et M ROBERT,

Monsieur Edmond ROUTABOUL, rapporteur, rappelle que la vente concerne un terrain situé dans le vieil Olemps à proximité de la place de la Tourre. Cet espace est rectangulaire, plat, contigu aux parcelles AH 66 - 19 -20, majoritairement enherbé avec une partie bitumée et accessible directement de la voie.

La vente de ce terrain n'a fait l'objet d'aucune observation lors de l'enquête publique et dans ses conclusions le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.
Le prix du terrain a été fixé à 2 200 € et les acquéreurs devront supporter les frais de géomètre et de notaire.

Ouï l'exposé de Monsieur Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1- **D'approuver** le rapport et les conclusions de l'enquête publique remis par le commissaire enquêteur,
- 2- **D'approuver** l'aliénation de cet espace communal et la vente à Mme AUSTRY et M ROBERT,
- 3- **De demander** à Mme le Maire de contacter Mme AUSTRY et M ROBERT afin qu'ils engagent toutes les démarches en lien avec cette acquisition (géomètre - notaire),
- 4- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents ou actes s'y rapportant,
- 5- **D'adopter** à l'unanimité,

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Ghislaine CRAYSSAC



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 - o Affichée le :
 - o Retirée le :